

1.- L'Association Internationale des Droits de l'Homme - A.I.D.H – est née en 1998 en Haute-Savoie près de Genève. Elle est régie par la loi de 1901.

2.- L' A.I.D.H. a pour objectifs essentiels la Formation, l'Education et la Promotion des Droits de l'Homme. Cette Formation implique des actions auprès des Associations, des Centres de Formation, du grand public, des Institutionnels afin que les Droits de l'Homme soient l'affaire de tous et de chacun en particulier.

3.- L'A.I.D.H se singularise par sa stratégie de formation et d'éducation aux Droits de l'Homme. Elle se double également d'un volet humanitaire à savoir, la mise en place d'un plan d'action au profit des personnes et des groupes de populations en détresse.

4.- A court terme, l' A.I.D.H, se propose d'organiser des cycles de conférence sur les Droits des Jeunes filles mères et des Femmes en Afrique notamment au Cameroun. Des séminaires de sensibilisation sont également prévus en partenariat avec des Associations et le grand public dans le but de rendre la femme autonome économiquement.

Un réseau d'ambassadeur de l'A.I.D.H sera constitué afin de célébrer chaque année, la journée de l'A.I.D.H contre la faim, chaque 26 Novembre.

A long terme, un Observatoire sera institué afin de dénoncer les dysfonctionnements des Institutions. Le traitement réservé par certaines administrations aux personnes d'origine, les demandeurs d'asile et même les sans papiers sera dénoncé dans un rapport périodique afin d'y remédier. La dignité humaine devant être préservée quelque soit le statut de la personne.

Des actions seront menées pour un partenariat avec les pouvoirs publics afin que les Droits de l'Homme soient vulgarisés dans tous les milieux de la société et bien sur à l'école et au sein même des familles.

5.- En effet, les petites Associations à l'instar de l'A.I.D.H survivent difficilement sans les subventions des institutionnels et des mécènes. Nous ne sommes donc pas l'exception, la cause est si juste, que nous saurons trouver écho chaque fois que cela sera nécessaire malgré la morosité de l'économie mondiale.

6.- J'ai la chance d'avoir un panel aussi prestigieux pour cette première à Paris. Le Panel est très riche ; Messieurs les Ministres Jacques GODFRAIN et Olivier STIRN sont deux anciens Ministres français de la Coopération, tous les deux connaissent bien l'Afrique, les Africains et les difficultés que rencontre ce Continent.

Le professeur émérite Kapet de Bana, humaniste et président d'honneur de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme, chargé de la gestion des Conflits en Afrique, est le parrain de la Conférence et j'en suis honoré.

Monsieur Franklin NYAMSI, Professeur agrégé de philosophie à l'Université de Rouen ; il fait partie du monde associatif et aussi un défenseur des Droits de l'Homme – France.

Madame Micheline MAKOU NDJOUA, Présidente d'Ocaproce International, ONG Suisse pour la défense des Droits économiques, Sociaux et Culturels des Femmes.

Monsieur Christophe LOKOSSOU, Professeur de Droits de l'Homme à Lyon – France.

L'un des membres fondateurs de l'A.I.D.H.

7.- Je suis Françoise TRAVERSO, née GUENA EBODE, Juriste de Droit Privé, spécialisée en Droit de l'Homme et Présidente Fondatrice de l'A.I.D.H. depuis 1998, je suis mariée et mère de 3 enfants.